



Mairie  
d'OYEU 38690

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 SEPTEMBRE 2023 :

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 septembre 2023.

### **PRESENTS :**

Christophe BENOIT, Évelyne DUVERT, Laurent GREYNAT, Marie-Hélène PILOT, Brigitte AUBERT, Serge BARANIECKI, Nathalie BEAUJEAN, Véronique DUVERNAY et Ingrid SANFILIPPO.

### **EXCUSES :**

Philippe MOUTINHO donne pouvoir à Laurent GREYNAT, Jean-Marc VALLET donne pouvoir à Serge BARANIECKI, Christelle MEYER donne pouvoir à Évelyne DUVERT et Jérôme PECQUET donne pouvoir à Christophe BENOIT.

### **ABSENTS (en début de séance) :**

Cécile MEYER et Christophe BARBIER.

**Présents :** 9, le quorum est atteint.

**Pouvoirs :** 4.

**Absent :** 2.

**Votants :** 13.

### **Ordre du jour :**

- Approbation du procès-verbal de séance du 9 juin 2023.
- Modification temps travail du poste d'Adjoint administratif territorial.
- Demande de subvention Départementale pour le pumtrack.
- Urbanisme et retour des différentes commissions.
- Informations et questions diverses.

M. Serge BARANIECKI est désigné secrétaire de séance.

M. Le Maire, souhaite la bienvenue à Mme Véronique DUVERNAY qui remplace M. Gilles RUIILLERE, démissionnaire du conseil municipal depuis le 31/07/2023 (date effective).

La séance commence à 20H05.

### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 27 JUILLET 2023

M le Maire demande s'il y a des modifications ou des demandes complémentaires concernant le procès-verbal établi pour le dernier conseil.

En l'absence de remarques, le procès-verbal du 27 juillet 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### DÉLIBÉRATIONS

#### **D2023-24 : Avenant n°1 à la convention de mise à disposition du service IADS de la CCBE.**

Le document avait été communiqué aux élus du conseil municipal en même temps que la convocation.

M. le Maire relève 2 évolutions notoires au sein de l'avenant proposé :

- la possibilité donnée à la CCBE de faire appel à des services extérieurs si nécessaire ;
- une refonte avec réorganisation des moyens mobilisés au sein de ce service.

M. Le Maire expose :

**Vu** le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L5211-1, L5211-10 et L5214-16 ;  
**Vu** la délibération du bureau communautaire de Bièvre Est n°2021-11-27 en date du 29 novembre 2021 validant la convention de mise à disposition du service mutualisé « Instructeur des Autorisations du Droit des Sols » pour l’instruction des demandes de permis et autorisations du droit des sols ;  
**Vu** la délibération du conseil municipal n°D2022-39 en date du 9/12/2022 autorisant le maire à signer la convention de mise à disposition du service mutualisé « Instructeur des Autorisations du Droit des Sols » pour l’instruction des demandes de permis et autorisations du droit des sols ;  
**Vu** la délibération du bureau communautaire de Bièvre Est n°2021-11-27 en date du 28 août 2023 validant l’avenant n°1 à la convention de mise à disposition du service mutualisé « Instructeur des Autorisations du Droit des Sols » pour l’instruction des demandes de permis et autorisations du droit des sols ;

M. Le Maire rappelle au conseil municipal qu’une convention, signée le 21/12/2022 entre le président de la communauté de communes de Bièvre Est et la commune de OYEU, précise les conditions de délégation de l’instruction de certaines autorisations d’urbanisme au service mutualisé de Bièvre Est.

Cette convention doit faire l’objet d’un avenant afin :

- d’intégrer la possibilité pour le service mutualisé de recourir à un service externalisé d’instruction ;
- d’ajuster le contenu de cette convention au regard des évolutions réglementaires et de la restructuration du service mutualisé.

**Considérant**, au sein de l’article 3 - définition opérationnelle des missions du Maire, alinéa c), l’inutilité de préciser si la commune a donné délégation de signature du maire au service mutualisé, celle-ci étant donnée nominativement aux agents du service via un arrêté de délégation de signature.

**Considérant**, au sein de l’article 3 - définition opérationnelle des missions du Maire alinéa d), l’inutilité de préciser que la commune transmettra le dossier fiscal aux services de l’État, la procédure ayant été législativement modifiée.

**Considérant**, au sein de l’article 4 – Missions du service, la nécessité d’ajouter un paragraphe mentionnant la possibilité pour le service mutualisé IADS de recourir à un service externe d’instruction et d’en préciser les conditions de recours.

**Considérant**, au sein de l’article 11 – Situation des agents du service mutualisé et mise à disposition des biens matériels, la nécessité d’actualiser ce paragraphe au regard de la restructuration du service mutualisé au sein du service urbanisme intercommunal de Bièvre Est et de la nouvelle composition de ce service.

**Considérant**, au sein de l’article 12 – Bilan – comité de suivi, la nécessité de renommer l’instance, la terminologie utilisée étant « groupe de travail IADS ».

**Considérant**, au sein de l’article 13 – Dispositions financières de la mise à disposition, la nécessité de préciser :

- que les coûts liés l’externalisation de l’instruction des autorisations d’urbanisme seront remboursés par les communes intégrées au service mutualisé ;
- que les coûts liés aux avis et expertises du RTM ne sont plus intégrés au remboursement par les communes faisant partie du service mutualisé, ceux-ci étant rendus gratuitement au titre de la mission d’intérêt général du RTM.

**Considérant**, au sein de l’annexe 2 de la convention – Organisation du service, la nécessité d’actualiser ce paragraphe au regard de la nouvelle composition des agents du service.

M. Le Maire entendu, et après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De valider l’avenant n°1 à la convention de mise à disposition du service mutualisé « Instructeur des Autorisations du Droit des Sols » pour l’instruction des demandes de permis et autorisations du droit des sols ;
- D’autoriser et de mandater M. Le Maire à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents de nature à exécuter la présente délibération.

Présents : 9

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

**La délibération est adoptée.**

M. Christophe BARBIER, arrivé à 20h17, prendra part au débat et au vote des délibérations suivantes.

**D2023-25 : Demande de subvention à la Région pour la réalisation d'un pumtrack.**

Le Conseil municipal est réuni sous la présidence de M. Christophe BENOIT, Maire.

Monsieur Le Maire rappelle que la commission cadre de vie a étudié et présenté au conseil municipal la possibilité de réaliser un Pumtrack à proximité du city stade.

M. Le Maire expose au conseil municipal le projet :

**1. Coût estimatif des travaux :**

<b>Postes de dépense (détails à fournir)</b>	<b>Montant HT</b>
Réalisation d'un pumtrack	79 740,00 €
Clôture, voirie et espaces verts	20 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>99 740,00 €</b>

**2. Plan de financement :**

<b>Financement</b>	<b>Montant de la subvention</b>	<b>Date de la demande</b>	<b>Taux</b>
<b>Région</b>	<b>24 935 €</b>	<b>Septembre 2023</b>	<b>25 %</b>
Département	34 909 €	28/07/2023	35%
<b>Etat DETR</b>	<b>19 948 €</b>	<b>Septembre 2023</b>	<b>20 %</b>
<b>Sous-total (total des subventions publiques)</b>	<b>79 792 €</b>		<b>80 %</b>
Autofinancement	19 948 €		20 %
<b>TOTAL</b>	<b>99 740 €</b>		<b>100 %</b>

Le Maire entendu, le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet de réalisation d'un pumtrack selon le plan de financement exposé ci-dessus.



- **DECIDE** de déposer une demande de subvention de **24 932 €** auprès de Monsieur le Président de la Région Auvergne Rhône Alpes pour mener à bien ce projet.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tout document relatif à ce dossier.

Présents : 10      Votants : 14      Pour : 14      Contre : 0      Abstentions : 0

**La délibération est adoptée.**

**Remarques :**

M. Baraniecki est surpris par le prix en comparaison de l'investissement réalisé sur le city stade.

M. Le Maire rappelle qu'une consultation a été réalisée auprès de fournisseur spécialisé pour la réalisation de Pumptrack.

De cette consultation, la commune a été informé de la possibilité de 2 niveaux d'équipements réalisables :

- l'un « expert » = qui ne correspond pas aux besoins exprimés par les jeunes de la communes qui ont été interrogés par la commission cadre de vie, et qui nécessitait un plus grand espace et un coût trop important pour la commune (plutôt autour des 200.000 €) ;
- l'autre « plus petit et moins cher » = ouvert à tout public et accessible à tous les niveaux, plus adapté aux attentes exprimées et permettant aux enfants de la communes équipés de trottinettes, vélos, rollers, ... de pouvoir le pratiquer. L'exemple pris est celui d'Apprieu qui vient d'être livré et ouvert au public.

La seconde possibilité a été privilégiée et paraît suffisante aux attentes exprimées.

La localisation retenue est celle du terrain communal situé en face du city stade actuel. Cet espace est suffisant pour accueillir l'équipement.

**D2023-26 : Demande de subvention DETR pour la réalisation d'un pumtrack.**

Comme pour la D2023-25, une demande de subvention DETR (État) pour la réalisation du pumtrack est mise au vote selon le même plan de financement.

Le Maire entendu, le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- **DECIDE** de déposer une demande de subvention DETR de **19 948 €** auprès de la sous-préfecture de la tour du pin pour mener à bien ce projet.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tout document relatif à ce dossier.

Présents : 10      Votants : 14      Pour : 14      Contre : 0      Abstentions : 0

**La délibération est adoptée.**

**URBANISME ET RETOUR DES COMMISSIONS**

**Commission d'urbanisme :**

→ Concernant l'engagement de l'enquête publique portant sur le PLUi :

M. Laurent GREYNAT fait part au conseil municipal qu'il a réalisé plusieurs rencontres avec des requérants de la commune dans le cadre du PLUi.

Il informe le conseil de la tenue de la réunion d'information sur le déroulé de l'enquête publique portant sur le PLUi prévue le 20 septembre à 18h00 au siège de Bièvre Est.

L'enquête publique se déroulera du 18 septembre 2023 9h au 19 octobre 2023 à 17 h. Elle porte sur :

- la régularisation de la procédure initiale d'enquête publique de l'élaboration du PLUi (approuvé le 16 décembre 2019) ;
- la procédure de modification n°3 du PLUi actuel.

Elle vient en réponse aux jugements du tribunal administratif de Grenoble du 15 mars 2023 suite à plusieurs recours contre l'approbation du PLUi de Bièvre Est.

4 points de rencontre sont prévus :

Siège de la communauté de communes de Bièvre Est	– le 21/09 de 9h à 12h – le 09/10 de 14h à 17h – le 19/10 de 14h à 17h
Mairie de Beaucroissant	– le 26/09 de 15h45 à 18h45 – le 07/10 de 9h à 12h – le 19/10 de 8h à 11h
Mairie de Châbons	– le 22/09 de 15h à 18h – le 30/09 de 9h à 12h – le 19/10 de 9h à 12h
Mairie de Le Grand-Lemps	– le 25/09 de 14h à 17h – le 04/10 de 9h à 12h – le 14/10 de 9h à 12h

Il invite l'ensemble des oyentins qui souhaite faire part de leur situation, éventuel litige, de le faire par écrit et par courrier, suivi d'une rencontre avec les commissaires enquêteurs afin de bien expliciter la situation et apporter les arguments tangibles nécessaires.

Suite à une question du conseil municipal, M. Laurent GREYNAT informe qu'il n'a pas encore les modalités de traitement des requêtes.

→ Concernant les demandes de permis et de déclaration de travaux :

M. Laurent GREYNAT observe une baisse des demandes sur la commune, qui visiblement se retrouve également sur d'autres communes du territoire.

Il fait état également dans le suivi des dossiers, et leurs analyses, un fonctionnement plus fluide et une réceptivité plus forte du service instructeur de la CCBE. Il constate une évolution positive et est satisfait des conseils et de l'accompagnement proposé.

### **Commission des affaires sociales :**

Tous ont répondu sur les choix proposés pour les menus scolaires. Il semble ressortir une préférence pour le 2<sup>nd</sup> menu.

### **Commission du cadre de vie :**

Il n'y a pas eu de commission pendant la période estivale.

→ Chemin de randonnée :

L'engagement du projet de « chemin de randonnée » a pris du retard en raison de la mise en liquidation judiciaire de la société qui avait été retenue par l'appel d'offre de la CCBE pour la réalisation du balisage.

En attente des retours, le projet devrait être relancé.

→ Cinéma de plein-air :

Mme Ingrid SANFILIPPO fait part désormais de la possibilité de travailler avec l'association « Lucie Aubrac » et la CCBE sur le projet.

Ce ne sera peut-être plus sur un projet de « cinéma en plein air » mais sur des possibilités de « cinéma en salle » plus intéressantes pour la commune, car elle pourra :

- gérer en direct la billetterie ;
- et réaliser plusieurs représentations sur toute l'année (et pas que l'été).

Une question est posée sur la capacité de la salle des fêtes d'Oyeu pour l'accueil d'une telle manifestation et sur le nombre de place possible (200 ?, plus ?).

Une organisation est prévue concernant la sécurité de la manifestation avec l'aide de la CCBE. Par contre, la commission devra vérifier effectivement le nombre de place « réelle » en lien avec les normes de sécurité en vigueur pour l'organisation d'un tel évènement.



→ La mise en place des agrès et table de ping-pong :

Lors de la commission à venir, la question de l'implantation sera posée.

M le Maire fait part de la signature du bon de commande établi. Cependant, au regard du budget de la commune, la réalisation sera plutôt sur le début de l'année prochaine que sur cette fin d'année 2023.

### **Commission école :**

Mme Nathalie BEAUJEAN informe le conseil du bon déroulé de la rentrée scolaire de ce début septembre 2023. L'école compte pour cette nouvelle rentrée 122 élèves contre 131 lors de la précédente. Si l'ouverture d'une nouvelle classe risquait de se poser au regard de l'effectif précédent, elle ne se pose plus pour cette rentrée.

La situation particulière de la commune est soulignée avec un taux d'enfant par famille parmi les plus élevés de la CCBE.

M le Maire souligne l'importance du renouvellement de la population sur ces dernières années et l'arrivée de jeunes familles avec enfants. Selon lui, les possibilités de constructions nouvelles expliquent pour partie cette situation ; la reprise et la rénovation des habitations anciennes du village par de nouvelles familles ont contribué également.

Les enseignantes ont remercié la commune pour les travaux réalisés pendant la trêve estivale, ainsi que des équipements complémentaires réalisés. Elles soulignent l'importance de la petite section qui se retrouve avec 30 enfants et demandent à disposer d'une aide supplémentaire. Pour le moment, une stagiaire en reconversion professionnelle renforce l'encadrement de cette classe jusqu'à fin 2023.

### **Commission à la CCBE sur le social, la cohésion et l'animation du territoire :**

Mme Nathalie BEAUJEAN fait un retour de la dernière commission au conseil municipal qui a porté sur :

- Le renouvellement de la convention globale ;
- La situation de difficulté relevée de la petite enfance sur le territoire alors que sur le papier le nombre de places en crèche semble suffisant ;
- Sa participation à un travail en atelier avec des représentants élus des communes et des services de la CCBE où les résultats sur les priorités à venir ont été divergents.

### **Ticket culture :**

Mme Cécile MEYER a participé à 2 réunions portant sur le dispositif à venir du « ticket culture ».

Elle informe le conseil qu'il a été décidé d'arrêter les supports de communication propre au « ticket culture » et qu'il sera désormais intégré dans le support « Vivre en Bièvre ».

Les manifestations débiteront à partir du 7 Octobre 2023.

Avec l'aide de l'association « clair-obscur », un spectacle, « résiste », sera organisé à Oyeu le 21 Novembre 2023. Il sera gratuit, ce qui pose la question de l'organisation de la sécurité pour l'évènement. A priori, elle sera à la charge de la commune ; la CCBE n'assure pas la sécurité de ce type d'évènement en commune.

Mme Cécile MEYER doit se renseigner à ce sujet.

Se pose également la question du nombre de place possible au sein de la salle des fêtes d'Oyeu.

### **Autres évènements :**

Un concept conférence débat avec spectacle sur le changement climatique, en lien avec les questions de Plan Climat (PCAET de la CCBE), est prévu le 17 novembre 2023 à Renage.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :**

### **Points travaux sur la commune d'Oyeu :**

M le Maire fait part des différents travaux d'actualité :

- Le chemin des étangs va être refait (contact pris avec la société en charge des travaux) ;
- Suite aux inondations de juin 2023, et des dégâts relevés sur la commune, des devis ont été demandé en lien avec les actions prioritaires : la réalisation de saignés permettant de canaliser les eaux de pluies
- Un relevé topographique a été réalisé sur les Micouds dans la perspective des travaux de mise en sécurité ;
- Des échanges ont eu lieu avec le département concernant le carrefour à la sortie du City stade qui

se matérialisera par un « céder le passage » et l'implantation du « radar pédagogique » à l'entrée du village ;

- Une demande a été faite pour évaluer l'impact sur la vitesse des aménagements réalisés à l'entrée du village ;
- Une réflexion est à mener sur la Marjolière – Blaune pour une amélioration du passage piéton ;
- Une réflexion est menée pour permettre aux équipes de foot de pouvoir s'entraîner sur le petit terrain qui nécessite la mise en place d'un éclairage adapté sur la voirie
- Les travaux de raccordement à la fibre de l'école ont été réalisés ainsi que la mise en conformité du tableau électrique.

### **Autres points :**

#### **→ Don du sang :**

Une demande de subvention établie par l'association des « dons du sang » à la commune. Ils sont en difficultés budgétaires et demandent aux communes de les aider.

M le Maire propose une subvention de 200 € à verser au prochain exercice 2024 lors du vote des subventions aux associations.

#### **→ ASOB :**

Une demande de subvention a été faite à la commune en lien avec la mise en place des bancs de touche et à la réalisation de la main courante + grillage de protection + pare ballon.

La pose des équipements a été réalisée par l'association. Il s'agit de les aider sur le coût du matériel.

#### **→ Départ de M. Gilles RUILLERE :**

Suite à son départ, et en lien avec la liste, M. Christophe BENOIT devient le nouveau représentant communal de la commune, au côté de Mme SANFILIPPO.

Suite au décès de l'ancien Maire, M. Jean Noel PIOTTIN, et du départ de M. Gilles RUILLERE, plusieurs commissions sont désormais sans représentant de la commune.

Les commissions de la CCBE qui sont à combler par un élu du conseil d'Oyeu, sont :

- Administration générale et optimisation des ressources ;
- Patrimoine, cadre de vie et environnement ;
- Attractivité du territoire ;
- Conseil d'administration de la régie de l'eau.

M le Maire demande aux élus du conseil de se positionner sur ces commissions.

#### **→ Porte ouverte du SMICTOM de la Bièvre le 27 septembre 2023 :**

M le Maire informe le conseil que les élus du territoire pourront visiter lors des portes ouvertes du 27 Septembre 2023 les installations du SMICTOM.

#### **→ Ambroisie :**

M le Maire est allé voir les propriétaires concernés dont des agriculteurs afin de les sensibiliser sur l'intérêt et la nécessité de limiter la prolifération de l'ambroisie dans les prés et champs.

Il rappelle que depuis 1 à 2 ans, il n'y a plus d'obligations ni de mesures de sanction permettant d'imposer l'arrachage sur les terrains privés (à vérifier).

#### **→ Demande des communes de Rives et du Grand Lemps de participation à la scolarisation d'enfants de la commune au sein des « classes ULIS » :**

M le Maire informe le conseil que la commune a reçu 2 courriers, l'un de la commune du Grand Lemps et l'autre de Rives, faisant état de 3 enfants de la commune scolarisés en classe « ULIS ».

Ces courriers font état d'une demande de participation de la commune d'Oyeu à hauteur de 990 € pour la commune de Rives et 1.250 € pour la commune du Grand Lemps, pour la scolarisation de ces 3 enfants

M le Maire propose de demander plus d'informations aux 2 communes afin de comprendre la demande exposée.

→ Projet Blanchin :

M le Maire fera suivre au groupe de réflexion, élus du conseil, les dates de rencontre à venir avec la société SDH afin d'échanger sur le projet Blanchin.

**Fin de séance à 21h30,  
Prochain Conseil Municipal le 12 octobre 2023 à 20h.**

M. Serge BARANIECKI,  
Secrétaire de séance.



M. Christophe BENOIT,  
Maire.

